



Communauté universelle et formalité avec les enfants

Par **smscema**, le **18/05/2010** à **21:23**

Bonjour,rnrnmes parents sont passés en communauté universelle il y a 10 ans. Je n'habite pas la meme ville qu'eux. Je ne suis jamais passée devant aucun notaire dans le cadre de ce changement de statut, est ce bien normal?

Par **julius**, le **18/05/2010** à **23:42**

Bonsoir,rnrnA cette époque le notaire a dû faire paraître une annonce officelle dans un journal d'annonces légales.rnrnVous aviez à cette époque 3 mois pour contester l'homologation du nouveau contrat.rnrnVous pouvez tenter de faire reconnaître que vous n'avez pu avoir connaissance de ce changement et que vous auriez alors à cette époque émis une réserve.rnrnLe mieux est de contacter un avocat.